

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 52 (1955)
Heft: 7

Rubrik: Société romande d'apiculture ; Conseils aux débutants

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Comité S. A. R.

Notre président, *M. Paul Meunier*, gravement atteint dans sa santé depuis un mois, nous prie de faire savoir aux membres de la S.A.R. que, jusqu'à nouvel avis, la présidence de la société sera assurée par le vice-président, *M. Louis Loup à Fleurier*. C'est à lui qu'il y a lieu d'adresser toute la correspondance.

Aujourd'hui, notre président va un peu mieux, mais étant donné son état, un repos complet de plusieurs mois sera nécessaire pour qu'il retrouve force et vigueur. Au nom des apiculteurs romands et de tous ceux qui ont apprécié notre cher président, nous lui souhaitons un complet et un aussi prompt rétablissement que possible.

Rédaction.

Marché du sucre

Les hauts prix sont toujours maintenus.

Nous constatons que le commerce en gros n'a guère confiance dans les prix à longue échéance. C'est ce qui explique que notre fabrique suisse de sucre offre le cristallisé de la nouvelle récolte, livraison dès octobre 1955 (nous soulignons : octobre), à 3 francs les cent kilos meilleur marché que pour la livraison prompte. Mais à quoi cela sert-il aux apiculteurs qui doivent toujours se couvrir au moment de la plus forte demande (et généralement aussi au moment où les prix sont les plus haut) ? Il est cependant possible que certaines firmes qui ont un important stock de sucre soient disposées à le céder afin de liquider leurs réserves avant fin septembre. L'apiculteur qui ne s'est pas encore couvert, devrait profiter de pareilles occasions, si elles se présentent.

Contrôle du miel

Comme chaque année, les comités de nos sections sont invités à organiser le contrôle du miel de leurs membres. A cet effet, ils voudront bien demander au chef du contrôle soussigné les formulaires nécessaires (bulletins de contrôle, listes récapitulatives) en indiquant la quantité désirée. Le règlement du contrôle en vigueur a paru dans notre journal (numéro de mars 1952). Des tirages à part de ce règlement sont à la disposition des sections, il suffit de les demander (gratuit). Lors de la commande des étiquettes il est utile de préciser s'il s'agit de l'étiquette No 1 (8×33 cm.) ou de l'étiquette No 2 ($5,8 \times 21,3$ cm.). Le prix est de 8 ct. la pièce.

Jos. Dietrich, rue Grimoux 12, Fribourg.

Procès-verbal de la 79^{me} Assemblée des Délégués, tenue à Lausanne le 12 mars 1955 (suite)

Section La Broyarde : demande que soient intensifiés les traitements contre l'acariose au moyen du « Folvex » et de continuer à changer le lieu de l'Assemblée de la Romande au moins tous les deux ans. La question des traitements n'est pas du ressort de la Romande, mais des Offices vétérinaires cantonaux. Il faut attendre la mise en vigueur de la nouvelle Ordonnance fédérale concernant la lutte contre l'acariose. En ce qui concerne la Fête de la Romande, la section de Sion manifeste le désir de ne la voir organisée que tous les quatre ans. *M. Meunier* donne quelques précisions sur la dernière Fête de la Romande à Fribourg, que le Comité a fait coïncider avec l'Assemblée des délégués. Cette expérience a prouvé que le nombre des participants n'était pas plus élevé, un grand nombre de délégués n'étant pas restés pour la fête centrale. Le Comité propose d'abandonner cette solution et de continuer à faire notre fête tous les deux ans, l'Assemblée des délégués se tenant chaque année à Lausanne le 2^e samedi de mars. *M. A. Rythner* appuie la proposition du Comité, soit de maintenir notre Fête de la Romande tous les deux ans. *M. Charles* est d'avis que cette question aurait dû figurer dans l'ordre du jour de cette Assemblée. *M. Thürler* propose de maintenir la Fête de la Romande tous les deux ans, mais un jour au lieu de deux. *M. Meunier* lui fait remarquer qu'il faut penser aux membres éloignés qui certainement ne se dérangeront pas pour une journée. Il est nécessaire que les Fédérations intercalent leur fête entre celles de la Romande et que les sections n'organisent pas cette année-là de sorties. Il souhaite qu'une Fédération s'inscrive pour organiser notre prochaine Romande. *M. Gaspoz* estime qu'une propagande plus intense pourrait être faite par les sections auprès de leurs membres de façon que nos Fêtes de la Romande soient mieux fréquentées. *M. Dietrich*, qui a organisé la dernière Fête de la Romande à Fribourg, donne quelques renseignements sur la participation à cette fête : le 17 mai, il n'y avait que 25 inscriptions ; en tout il y en eut 64, ce qui est nettement insuffisant. Les membres ne respectent pas les délais d'inscription, ce qui complique singulièrement la tâche des organisateurs.

La proposition du Comité de maintenir la Fête de la Romande tous les deux ans et deux jours est adoptée sans avis contraire.

Section La Genevoise : verrait avec intérêt que la Romande organise un concours de photographies en vue de créer un matériel documentaire sur l'apiculture de nos jours. Cette proposition a été inscrite au programme d'activité de notre société.

Section Jura-Nord : suppression de la remise des gobelets et plateaux aux vétérans lors de l'Assemblée des délégués. Motifs : cette

cérémonie crée une trop grande confusion et n'est pas entourée de l'attention à laquelle on pourrait espérer qu'on lui porte. Cette proposition figure dans le rapport de la Commission de vérification qui a été adopté par l'Assemblée. *M. Meunier* la met tout de même aux voix. Elle est acceptée. Avis contraire : 2.

M. Chabanel demande que les noms de nos jubilaires soient lus en Assemblée des délégués et figurent dans notre Journal. *M. Porchet* regrette la suppression de cette cérémonie, car en Assemblée des délégués, nous fêtons des vétérans de la Romande et non des Sections. *M. Liron* n'est pas d'accord avec *M. Porchet*. Il a toujours été navré de voir comment, malgré tous les efforts du comité, cette cérémonie se déroulait. Dans les sections, nos vétérans seront beaucoup mieux entourés et moins dépaysés.

Section Ajoie et Clos du Doubs : assainir nos colonies acariosées avec le « Folbex » et ne plus retrouver de colonies loqueuses. La Romande est prête à appuyer toutes les démarches qui pourraient être faites auprès des services cantonaux compétents.

Section Les Alpes : a) création d'un abonnement familial en faveur des membres d'une famille exploitant un rucher en co-propriété ; b) rétablir une rétribution des communiqués des sections, comptes rendus, etc., à l'exception des convocations. Les comptes rendus fournis par les correspondants des sections sont lus avec intérêt et rendent le journal attrayant, varié. Ces correspondants méritent donc une rétribution, tout au moins modeste, compensant quelque peu leurs frais et leur peine ; c) rétablir le titre de départ du volume annuel.

En ce qui concerne l'abonnement familial, *M. Meunier* fait remarquer à la section que cette question avait déjà été discutée et repoussée en Assemblée des délégués. Si plusieurs personnes exploitent en commun un rucher, elles forment une hoirie ; c'est elle qui est abonnée et assurée. Il propose le statu quo. *M. Henchoz* insiste pour que dans le cas où un rucher est exploité en co-propriété par les membres d'une même famille, un seul d'entre eux soit astreint au paiement de la cotisation entière lui donnant droit au journal et à l'assurance, les autres ne payant qu'une cotisation réduite leur donnant droit d'être membre de la Romande, abstraction faite du journal. *M. Soavi* lui fait remarquer qu'il ne saurait y avoir deux catégories de membres actifs et puis, il y a la question de l'assurance responsabilité civile. *M. Fankhauser* déclare que depuis 15 ans sa section demande l'établissement d'un tel abonnement. On ne saurait imposer à une famille deux journaux ou davantage !

Mis aux voix, le vœu de la section Les Alpes est repoussé. Avis contraires : 3. La proposition du comité de maintenir le statu quo est adoptée à une majorité évidente.

Pour ce qui est de la rétribution des comptes rendus des sections, *M. Meunier* est d'avis que ce n'est pas à notre Caisse centrale de le

faire, mais à la section. *M. Fankhauser* estime que ces comptes rendus, toujours intéressants, se sont raréfiés, depuis qu'ils ne sont plus rétribués. *M. Auberson* tient à attirer l'attention des délégués sur le fait que les avis paraissant dans le Journal rendent service aux sections et diminuent d'autant leurs frais généraux. *M. Porchet* précise qu'il ne s'agirait de rétribuer que les comptes rendus et non les avis administratifs. *M. Ridoux* estime que toute peine mérite salaire et que ces comptes rendus sont toujours intéressants et donnent à notre journal plus de vie. *M. Barbier* a peur que si ces articles sont rétribués, notre rédacteur ne sache où donner de la tête.

Mise aux voix, la proposition de la section Les Alpes est repoussée. Avis contraires : 5.

Le troisième vœu, soit rétablir le titre de départ du volume annuel a été réalisé ; c'est par oubli qu'une année il a été omis.

Après cette longue discussion qui a aiguisé les appétits, c'est avec plaisir et à l'unanimité que les délégués répondent à l'invitation du président de se mettre à table. Au cours du repas toujours si copieux et bien ordonné par le tenancier *M. Hottinger*, *M. Meunier* lit un télégramme d'excuses de *M. Loup*, président de la Coopérative romande des miels qui, retenu chez lui par la maladie, est de cœur avec nous. Il souhaite ensuite à nos vétérans qui ont été reçus ce matin, en l'absence du préposé, par *M. Valet*, la plus cordiale bienvenue et leur adresse, au nom du comité central, un message de reconnaissance pour tous les sentiments d'attachement qu'ils ont réservés à notre Romande durant 35 ou 50 années. *M. Corbaz* en leur nom, remercie sincèrement la Romande de son geste toujours si apprécié.

(à suivre)



CONSEILS AUX DÉBUTANTS pour juillet 1955

Quel temps désastreux pour nos avettes. Les nouvelles qui nous arrivent presque quotidiennement sont toutes alarmantes et de tous les coins de Romandie on ne nous annonce que grande disette, ruches affamées ou même mortes faute de nourriture dans certains ruchers où l'on avait extrait. Et pourtant, mai et juin devraient être la saison de la grande mieillée. Dans notre rucher où, nous l'avons dit dans les « Conseils » de juin, rarement les ruches étaient si abondamment pourvues au moment de poser les hausses, nous avons dû remettre les nourrisseurs et intervenir rapidement pour sauver plusieurs colonies qui ne possédaient plus un seul gramme de miel.

C'est qu'aussi le temps a été particulièrement défavorable depuis que nous rédigions nos derniers « Conseils ». Temps frais et même froid, surtout la nuit où le thermomètre est descendu plusieurs fois bien près de zéro. N'avons-nous pas dû, ces derniers jours, remettre les édredons ! Et puis les journées de pluie se sont succédées avec régularité et persistance. Les foins coupés il y a une dizaine de jours attendent encore un rayon de chaud soleil pour les sécher et leur permettre de prendre le chemin de la grange. Depuis hier cependant, il y a une amélioration très sensible. Le ciel est bleu, très peu de nuages et la chaleur se fait peu à peu plus estivale. La radio a pu nous annoncer quelques jours de beau, mais a immédiatement tempéré notre joie en nous disant que de nouvelles perturbations nous arrivent de l'Atlantique. Espérons qu'un génie bienfaisant saura les conduire ailleurs que chez nous car, pour l'instant, l'humidité ne manque pas.

Mon cher débutant, bien triste saison pour nos ruchers. Quoi de plus désolant en effet que de voir nos ruches avec le plateau d'envol couvert de nymphes que les abeilles sortent de leurs cellules tout au long du jour et de la nuit, faute de nourriture. Les pauvres faux-bourdons, rêvant de promenades amoureuses, n'en reviennent pas non plus de se voir malmenés, expulsés de leur domicile. Que faire avec ces ruches dans lesquelles les abeilles languissent et n'ont plus la force de se déplacer pour venir au nourrisseur ? Comment les sauver ? Quelques collègues relèvent tout simplement le devant de la ruche au moyen d'une cale et arrosent les abeilles par dessus avec du sirop. C'est simple, rapide, vite fait. Nous n'aimons cependant pas à inonder abeilles et plateaux avec le sirop. Il y a toujours au fond de nos ruches des débris, cadavres, surtout dans ces occasions, et ce procédé n'est pas très hygiénique. Dans les quelques colonies où nous avons dû intervenir, nous avons découvert la ruche et, au moyen d'un pot, versé le sirop dans les cellules des rayons de hausse. Immédiatement, les abeilles ont repris vie, les plus alertes allant porter le viatique aux agonisantes. Comme les colonies étaient beaucoup trop populaires pour songer à enlever les hausses, nous avons ensuite placé le nourrisseur par dessus, bien persuadé que les quelques litres de sirop que nous leur administrons seront emmagasinés dans les grands cadres, près du couvain.

Mais, mon cher débutant, il ne s'agit pas seulement de sauver les ruches en extrême détresse. Il faut redonner à toutes celles qui en ont besoin des réserves suffisantes pour leur permettre de vivre et se développer normalement. Quelques litres de sirop éviteront bien souvent aussi les essaims de misère, nombreux dans les années semblables à celle que nous vivons.

Les premiers élevages ont généralement souffert de la carence du temps. Dans de nombreux cas, les cellules prélevées trop tôt et qui n'ont pas été acceptées et couvées immédiatement n'ont pas éclos, laissant les nuclei orphelins. Dans d'autres, les reines nées sont des

avortons n'ayant guère que la taille d'une abeille ou encore, la fécondation de certaines a été très tardive. Que vaudront-elles ? Il y aura lieu de les surveiller très attentivement et de remplacer toutes celles qui ne seront pas de valeur. On peut encore en juillet faire d'excellents élevages, surtout si la miellée tant attendue nous arrivait.

Ce début d'année, où il faut vraiment aimer les abeilles pour ne pas lâcher le manche après la cognée, nous rappelle 1933. Déjà alors, nous avions dû nourrir tout le rucher à la mi-juin, la disette étant pareille à celle que nous connaissons cette année. Mais dès le 3 juillet, la miellée était là et ne nous quittait que le 20 septembre. Il y eut une récolte record dont tous les apiculteurs du Pied du Jura se souviennent. Il semblerait que cette année toutes les conditions nécessaires pour avoir une miellée sont là. Nous en avons déjà remarqué sur le noisetier et le chêne. Et puis, nous disait hier soir un collègue, petit de taille, mais grand apiculteur, il y a un oiseau migrateur qui nous revient au printemps ; chaque année de grande miellée, il arrive le 21 mars, or, cette année, c'est le 21 mars qu'il nous est revenu. Espérons donc que le petit migrateur a prédit juste car une belle récolte ne serait un souci pour personne, les réserves du commerce étant nulles.

Mon cher débutant, contrairement à ce que pensent nombre d'apiculteurs, nous vous dirons que juillet est un des mois importants pour le rucher. Il est en effet indispensable de faire, si possible en son début, une visite générale des colonies afin de s'assurer que toutes sont normales. Que de ruches trouvées orphelines ou bourdonnantes en août, alors que les populations sont réduites à un ou deux cadres d'abeilles ou même de faux-bourdons, auraient pu être sauvées en juillet tandis qu'il ne peut en être question plus tard. Dans tous les ruchers, des colonies peuvent essaimer, changer de reine à l'insu de leur propriétaire. Il arrive que la jeune reine se perde, disparaisse, et que les abeilles n'aient plus la possibilité d'en éléver une nouvelle. En juillet, ces colonies en détresse sont encore généralement suffisamment fortes pour permettre à une jeune reine introduite de pondre généreusement et créer jusqu'en automne une nombreuse population où les jeunes abeilles seront en majorité. Il est prudent, lors de cette visite de juillet, s'il n'y a pas de récolte, de travailler rapidement et de préférence le soir. Si vous marquez vos reines, il n'est pas indiqué de vouloir absolument les trouver à cette saison. Prenez note du changement de majesté et, au printemps, alors que tout travail est facile, vous aurez tout le loisir de le faire. L'objet principal de cette visite : s'assurer qu'il y a dans chaque ruche du couvain normal et serré.

C'est encore en juillet qu'il convient, si ce n'est déjà fait, de remplacer les reines déficiences. Vous trouverez facilement, si vous ne les élevez, chez les éleveurs, celles dont vous aurez besoin. Dès qu'elles seront acceptées, elles se mettront à l'ouvrage et vos colonies auront

de belles populations à l'entrée de l'hivernage, tandis que l'on a souvent beaucoup de peine à maintenir ou relancer la ponte des reines trop âgées, usées déjà par la ponte de plusieurs saisons ; dans leurs ruches, les populations restent faibles, tout au plus moyennes et, au printemps, on les retrouve bien souvent orphelines. Ainsi que vous le voyez, c'est bien en juillet que l'apiculteur consciencieux pose les premières bases qui doivent assurer la campagne future. Celui qui attend en août, après que les hausses sont enlevées, aura certainement un travail bien facilité, mais le résultat ne peut être pareil.

Bon courage, cher débutant ; malgré l'absence de récolte, restez fidèle à vos amies, elles n'y sont pour rien, et pour juillet nous vous souhaitons temps beau et chaud (il doit bien venir une fois) et belle miellée.

Gingins, 17 juin 1955.

M. SOAVI.



DOCUMENTATION SCIENTIFIQUE

*Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce
Service de l'agriculture*

Lausanne, le 27 mai 1955.

Concerne : Dégâts à des colonies d'abeilles par traitement sur le colza en fleurs

Monsieur,

Nous sommes en possession de votre lettre du 20 mai accompagnant un échantillon d'abeilles mortes pour analyse.

Simultanément, nous avons reçu le lendemain un exemplaire du rapport d'expertise établi par M. René Magnenat, inspecteur régional des ruchers ainsi qu'une communication du laboratoire d'analyse du Liebefeld. Ce dernier relève que malheureusement, les abeilles mortes lui sont parvenues 10 jours après le traitement incriminé et qu'il lui est dès lors impossible de fournir la preuve irréfutable de l'empoisonnement. Il ajoute que le test ne peut être effectué que sur un matériel frais, abondant et si possible avec pelotes de pollen. Après un délai de 10 jours pendant lesquels sont tombées des pluies abondantes, le résultat de l'analyse sera certainement négatif.

Il n'est dès lors pas possible d'appuyer votre demande en dommages-intérêts sur une analyse du Liebefeld, mais uniquement sur le rapport d'expertise de M. René Magnenat, inspecteur régional des ruchers.